



## AVENANT N°2

### MAÎTRE D'OUVRAGE

Haute-Corrèze Communauté, 23 parc d'activité du Bois Saint Michel 19200 Ussel

### ENTREPRISE

**Groupement ARTELIA/IMPACT CONSEIL**  
Parc Sextant – Bât D – 6-8 Avenue des satellites  
33 185 LE HAILLAN CEDEX

**Objet : Diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable -  
Etablissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable**

**Marché n°2020063**

**Montant du marché HT : 1 127 517,44 €**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 OBJET

Cet avenant n°2 a pour but de proroger les délais d'exécution initialement contractualisés de la tranche ferme du marché.

Le marché n°2020063 a été attribué et notifié au groupement de bureaux d'études ARTELIA/IMPACT CONSEIL le 23/10/2020. L'ordre de service d'exécution a été signé le 18 janvier 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 18 janvier 2024.

Ce marché se découpe en 4 phases dont les durées d'exécution sont détaillées ci-dessous :

Phase 1 : Etat des lieux : recueil, analyse et synthèse des données	24 mois
Phase 2 : Propositions de scénarios de restructuration et d'optimisation	8 mois
Phase 3 : Programme opérationnel	4 mois
Phase 4 : Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux	6 mois (en parallèle de la phase 2)

A la date d'échéance de l'ordre de service d'exécution (soit le 18 janvier 2024), le groupement de bureaux d'études ARTELIA/Impact Conseil n'a finalisé qu'une partie de la phase 1. Les causes de ce retard sont multiples :

- Le groupement de bureaux d'études était dépendant des 36 unités de gestion engagées dans cette étude (soit 61 communes) et a rencontré quelques difficultés lors de la collecte des données ;
- Il était également dépendant des entreprises retenues pour les travaux de sectorisation qui ont pris du retard dans l'exécution de ces travaux ;
- 2 communes ont transféré la compétence de l'eau potable à des syndicats en cours d'études, ce qui a freiné l'avancement de l'étude sur ces 2 communes.

Afin de régulariser cette situation, il a été convenu de proroger la durée globale de l'étude telle que définie ci-dessous :

- Durée initiale : 1095 jours (36 mois)
- Durée supplémentaire : 532 jours (17 mois et 16 jours)
- Durée définitive : 1627 jours (53 mois et 16 jours)

Cette durée sera répartie par phase comme suit :

Phase 1 : Etat des lieux : recueil, analyse et synthèse des données	42 mois et 13 jours
Phase 2 : Propositions de scénarios de restructuration et d'optimisation	8 mois
Phase 3 : Programme opérationnel	4 mois
Phase 4 : Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux	6 mois (en parallèle de la phase 2)

L'exécution des prestations s'effectuera comme suit :

Phase 1 :

- Date de début d'exécution : Lundi 18 janvier 2021
- Délai : 42 mois et 13 jours
- Date de fin d'exécution : **Mercredi 31 juillet 2024**

Phase 2 :

- Date de début d'exécution : Mercredi 3 juillet 2024
- Délai : 8 mois
- Date de fin d'exécution : **Lundi 3 mars 2025**

Phase 3 :

- Date de début d'exécution : Lundi 3 mars 2025
- Délai : 4 mois
- Date de fin d'exécution : **Jeudi 3 juillet 2025**

Phase 4 :

- Date de début d'exécution : Lundi 5 août 2024
- Délai : 6 mois
- Date de fin d'exécution : **Mercredi 5 février 2025**

Un OS de prolongation global sera effectué où le détail par phase sera consigné.

Les pénalités de retard, telles que prévues à l'article 7.2 du CCAP, s'appliqueront à partir de la date de fin d'exécution pour chaque phase. En effet, une phase est réputée terminée lorsque le rapport définitif de la phase considérée a été rendu en version papier à l'ensemble des membres du comité de pilotage (Rapport phase 1, rapport définitif de phase 2, rapport définitif de phase 3 et Rapport PGSSE 3- tel que décrit à l'article 6.4 du CCTP).

---

#### ARTICLE 2 INCIDENCE FINANCIERE

---

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

---

#### ARTICLE 3

---

Les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

---

#### ARTICLE 4

---

Les pièces constitutives de l'avenant sont :

- Le présent avenant n°2

---

#### ARTICLE 5 DATE D'EFFET

---

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

À Ussel,

Le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le président,

Pierre Chevalier



À *Le Haillan*

Le *06/06/2024*

Le titulaire du marché,

**Benoit LOIZEAU**  
Directeur d'Agence

**ARTELIA**  
Région Sud-Ouest  
SIREN 444 523 526  
PARC SEXTANT- Bât D  
6 - 8, avenue des satellites  
33187 Le Haillan

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 019-200066744-20240613-DEC2024037-AI



Handwritten text in blue ink, possibly a date or reference number, appearing as "14/06/2024".

**ALISTRA**  
Logo of the publisher ALISTRA, featuring a stylized signature and the name in bold capital letters. Below the name, there is smaller text including "Éditions ALISTRA" and "10 rue de la République".